

# Le sentier de Sommières à Junas



Une randonnée proposée par MAIRIE-VILLEVIEILLE



<b>Durée :</b>	2h30	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	7.8km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	107m	<b>Moyen de locomotion :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	109m	<b>Commune :</b>	Villevieille (30250)
<b>Point haut :</b>	96m		
<b>Point bas :</b>	34m		

## Description

Départ du parking de la mairie.

Prendre le *chemin des Terriers*, puis le *chemin de Belleau*.

Au poteau de la Violette (1) poursuivre en face en direction de Junas par le *chemin de Gaillardet*; suivre toujours tout droit ce chemin.

Après le passage en bordure du Bois du Roi, descendre la colline, obliquer à gauche.

Au poteau du Bois du Roi (2), tourner à droite vers Junas pour passer sous la voie verte.

Au poteau Corbières, tourner à gauche vers Junas.

Au poteau La Promenade (3) visiter les **ruines d'un ancien moulin à eau** (Voir ci-après), puis prendre la direction du rond-point des rencontres.

Suivre, avec grande attention, le balisage de cet agréable chemin ombragé qui vous mènera à l'entrée de Junas. A voir, sur la gauche, les **ruines d'un moulin à vent** (4). (Voir ci-après)

Le poteau Rond-Point des rencontres (5) marque l'entrée dans Junas. A ce petit rond-point aménagé par les tailleurs de pierre, vous pouvez faire un aller retour jusqu'au belvédère (6) des **anciennes carrières**. (Voir ci-après).

**L'Office du tourisme propose un circuit de Géocaching sur ce site, télécharger le guide à cette adresse :**

[[https://ot-sommieres.com/wp-content/uploads/2017/07/Geocaching\\_Junas.pdf](https://ot-sommieres.com/wp-content/uploads/2017/07/Geocaching_Junas.pdf).]

Sinon, tourner immédiatement à gauche par le *chemin des Corbières* qui descend vers le ruisseau des Corbières. Bien suivre le balisage.

Après la traversée de la voie verte, au poteau de la **Voie Ludevia** (Voir ci-après) (7), prendre le chemin à gauche, puis à droite pour rejoindre le carrefour de Paillassonne. Rester à droite, emprunter l'*ancienne voie romaine* pour rejoindre Villevieille.

Tourner à droite vers la *traverse des Eaudes*, à gauche sur le *chemin de la Truque* et immédiatement, à droite, le *chemin Lou Cayré* et enfin à gauche pour rejoindre le parking de la mairie.

## A proximité

### Les ruines du moulin des Corbières

(3) La construction du moulin de Corbières date de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle.

L'implantation du moulin a été faite en fonction de la proximité d'un cours d'eau, le ruisseau des Corbières.

## Points de passages

- D/A Mairie de Villevieille**  
N 43.788493° / E 4.097568° - alt. 95m - km 0
- 1 Poteau La Violette**  
N 43.78232° / E 4.093232° - alt. 39m - km 0.86
- 2 Poteau du Bois du Roi**  
N 43.77111° / E 4.105872° - alt. 42m - km 2.65
- 3 Poteau La Promenade**  
N 43.769111° / E 4.108801° - alt. 35m - km 3.02
- 4 Les ruines d'un moulin à vent**  
N 43.768879° / E 4.111585° - alt. 72m - km 3.55
- 5 Poteau du Rond-point des rencontres**  
N 43.771405° / E 4.119036° - alt. 80m - km 4.33
- 6 Belvédère des carrières**  
N 43.772598° / E 4.119776° - alt. 79m - km 4.5
- 7 Poteau de la Voie Ludevia**  
N 43.776642° / E 4.108693° - alt. 50m - km 5.73
- D/A Mairie de Villevieille**  
N 43.788493° / E 4.097557° - alt. 95m - km 7.8

Le canal écluse présente la particularité d'être tracé à flanc de coteau pour éviter les inondations de la rivière qui l'alimente. Un système de répartition des eaux pour arroser les prés précède le canal : l'eau, pénètre dans la chambre des eaux par deux canons alimentant deux roues horizontales; la galerie d'évacuation faisant suite rejoignant ainsi la rivière.

Le Moulin subira, avec le temps, des transformations jusqu'à sa fermeture vers 1850.

### Les ruines du moulin à vent

(4) Il fut érigé en 1683.

### Les anciennes carrières

(6) Un site grandiose et féérique, forgé par plus de 2000 ans d'extraction de la roche. Les Carrières du Bon Temps furent ouvertes par les Gallo-Romains. Elles sont le fruit d'un incessant labeur de l'homme, depuis l'antiquité les centaines de mètres cubes de pierres qui y ont été extraites ont notamment servi à la construction des voûtes de Sommières. C'est au milieu du 20ème siècle que l'exploitation des carrières fût abandonnée.

### La Voie Ludevia

Cette voie, reliant Nîmes à Lodève, fut aménagée après la construction du pont romain qui enjambe le Vidourle à Sommières. Elle fait partie d'un faisceau de cheminements piétonniers et muletiers qui traversaient le plateau.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1687543>





# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**